RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 07790
Numéro SIREN : 409 615 523
Nom ou dénomination : ABDI

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2019 sous le numéro de dépôt 16743



20190167432017

DATE DEPOT : 20/03/2019

N° DE DEPOT : 16743

N° GESTION : 1998B07790

N° SIREN : 409615523

DENOMINATION : ABDI

ADRESSE : 121 R CAMBRONNE 75015 PARIS

MILLESIME : 2017

.

«ABDI»

16743

SARL AU CAPITAL DE 38.200 EUROS

SIÈGE SOCIAL A PARIS (75015)
Rue Cambronne n°121

RCS PARIS 409 615 523 (98 B 07790)

SIRET 409 615 523 00027- Code APE 452 C

oooOooo

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 28 JUIN 2018

Chers Associés et Monsieur Le Co-Gérant,

Je vous ai réunis en Assemblée Générale Ordinaire, afin que, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017, et vous rendre compte de l'activité de notre Société, pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017,
- Le compte de résultat,
- L'annexe,
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Je vous précise que les comptes de notre Société soumis à votre approbation ont été établis selon les formes et méthodes actuellement en vigueur.

Le compte de "RESULTAT" fait apparaître un BENEFICE de QUATRE MILLE QUARANTE SEPT EUROS (4.047 €) pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiés, que je vous propose de répartir, conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

I - COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE :

Les comptes qui vous sont présentés, font apparaître comparés à ceux de l'exercice précédent :

- Le chiffre d'affaires s'élève à la somme d'UN MILLION QUATORZE MILLE QUATRE CENT EUROS (1.014.400 €) pour l'exercice clos au 31 DECEMBRE 2017, contre la somme d'UN MILLION CENT QUARANTE QUATRE MILLE QUATRE VINGT TROIS EUROS (1.144.083 €) pour l'exercice clos au 31 DECEMBRE 2016, soit une diminution de CENT VINGT NEUF MILLE SIX CENT QUATRE VINGT TROIS EUROS (129.683 €) c'est-à-dire - 11,34 %.

- Nos achats de marchandises au compte de «RESULTAT» s'élèvent à la somme de DEUX CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT TREIZE EUROS (279.793 €) pour l'exercice AU 31 DECEMBRE 2017, contre la somme de TROIS CENT VINGT NEUF MILLE HUIT CENT UN EUROS (329.801 €) pour l'exercice clos au 31 DECEMBRE 2016, soit une diminution de CINQUANTE MILLE HUIT EUROS (50.008 €).

Toutefois, pour vous donner une vue d'ensemble sur les charges subies par notre Société, au cours des TROIS derniers exercices, je vous prie de bien vouloir vous reporter au tableau comparatif ci-dessous :

POSTE DE CHARGES	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
Autres achats et charges externes	313.770 € -	369.644 € +	331.655 €
Impôts, taxes et versements assimilés	5.478 € +	5.289 € -	5.811 €
Rémunérations et charges sociales	388.618 € -	441.886 € -	443.834 €
Dotations aux amortissements sur immobilisations	9.009 € -	12.297 € +	11.074 €
Autres charges	88 € -	588 € +	381 €
Charges financières	7.597 € +	6.516 € +	4.643 €

II - AFFECTATION DES RESULTATS

Je vous propose d'affecter les résultats de l'exercice écoulé, lesquels se traduisent par un BENEFICE de QUATRE MILLE QUARANTE SEPT EUROS (4.047 €) au poste «REPORT A NOUVEAU», comme suit :

«REPORT A NOUVEAU» antérieur	142.596 EUROS
Bénéfice de l'exercice	4.047 EUROS
Nouveau poste «REPORT A NOUVEAU»	146.643 EUROS

Conformément aux dispositions de l'Article 47 de la loi du 12 JUILLET 1966, je vous rappelle qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

III - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 du Code de Commerce

Je vous rappelle qu'aucune convention visée à l'Article L 223-19 du code de commerce n'a été conclue entre la Société et l'un des associés.

IV – RECONDUCTION DES FONCTIONS DES CO-GERANTS

Je vous propose de reconduire, pour une période d'UNE ANNEE, les fonctions des Co-Gérants étant entendu que leur mission viendra à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018.

Je vous remercie de bien vouloir voter nos propositions présentées à votre Assemblée Générale, sous forme de résolutions, et donner à la Gérance, quitus de sa gestion, pour l'exercice clos au 31 DECEMBRE 2017.

Monsieur André BENICHOU
CO-GERANT ASSOCIE

«ABDI»

SARL AU CAPITAL DE 38.200 EUROS

SIÈGE SOCIAL A PARIS (75015)
Rue Cambronne n°121

RCS PARIS 409 615 523 (98 B 07790)
SIRET 409 615 523 00027- Code APE 452 C

oooOooo

PROCÈS VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
EN DATE DU 28 JUIN 2018

L'AN DEUX MIL DIX HUIT,
LE VINGT HUIT JUIN, A DIX SEPT HEURES,
AU SIÈGE SOCIAL.

Les Associés de la Société "ABDI" se sont réuni en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par la Gérance, conformément à la loi et aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les associés, en entrant en séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur André BENICHOU, Co-Gérant Associé de la Société.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement :
CENT TRENTE QUATRE PARTS SOCIALES,
numérotées de 126 à 195 et de 376 à 439, ci 134 PARTS

Monsieur le Président constate que sont présents à la réunion :

- Madame Joëlle BEN SAMOUN Epouse BENICHOU
propriétaire de CENT SEIZE PARTS SOCIALES,
numérotées de 196 à 250 et de 440 à 500, ci... 116 PARTS

- Monsieur Didier BEN SAMOUN
propriétaire de CENT TRENTE QUATRE PARTS SOCIALES,
numérotées de 1 à 70 et de 251 à 314, ci 134 PARTS

AB JB LB

- Madame Louise LEVY Epouse BEN SAMOUN
propriétaire de CENT SEIZE PARTS SOCIALES,
numérotées de 71 à 125 et de 315 à 375, ci 116 PARTS

TOTAL 500 PARTS

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer, réunissant l'intégralité du capital social.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau, et met à la disposition de l'Assemblée:

- Un exemplaire des statuts de la SARL ABDI,
- La feuille de présence de l'Assemblée,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017,
- Le rapport de la Gérance pour ledit exercice,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce.

Puis, il déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que les rapports et les documents comptables ci-avant visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés aux associés, en même temps que l'avis de convocation, et que l'inventaire a été mis à leur disposition, au siège social, depuis ce moment.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture des rapports de la Gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017, et sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- Approbation desdits rapports et conventions éventuelles,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017,
- Affectation des résultats de cet exercice,
- Quitus à la Gérance,
- Reconduction des fonctions des Co-Gérants,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

LB

Puis, il donne lecture des rapports de la Gérance sur les opérations de l'exercice, et sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce.

Enfin, Monsieur le Président, déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour.

RESOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017, approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, et connaissance prise des conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, déclare qu'il n'a été passé aucune convention tombant sous les prévisions dudit article.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide sur proposition de la gérance d'affecter les résultats de l'exercice écoulé, lesquels se traduisent par un BENEFICE de QUATRE MILLE QUARANTE SEPT EUROS (4.047 €) au poste «REPORT A NOUVEAU», comme suit :

«REPORT A NOUVEAU» antérieur	142.596 EUROS
Bénéfice de l'exercice	4.047 EUROS
Nouveau poste «REPORT A NOUVEAU»	146.643 EUROS

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 JUILLET 1965, l'Assemblée prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

LB LB

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, donne quitus à la Gérance pour son mandat, au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de reconduire, pour une nouvelle période d'UNE ANNÉE, les fonctions des Co-Gérants, Monsieur André BENICHOU et Monsieur Didier BEN SAMOUN, étant entendu que leur mission viendra à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018.

Ladite Assemblée devant se tenir dans les SIX mois de la clôture dudit bilan.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs :
- A la Gérance, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi, en conséquence des résolutions qui précèdent,
- Au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que les Co-Gérants.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 18 heures.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture faite, a été signé par les associés et les Co-Gérants.

Monsieur André BENICHOU
CO GERANT ASSOCIE

Monsieur Didier BEN SAMOUN
CO GERANT ASSOCIE

Madame Joëlle BENICHOU
ASSOCIEE

Madame Louise BEN SAMOUN
ASSOCIEE

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	2 744	2 744			
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	1 800	1 143	657	713	- 56
Fonds commercial	74 250		74 250	74 250	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	91 593	73 331	18 262	24 701	- 6 439
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	174		174	174	
Prêts					
Autres immobilisations financières	13 012		13 012	13 277	- 265
TOTAL (I)	**183 573**	**77 219**	**106 355**	**113 115**	**- 6 760**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens	75 347		75 347	81 937	- 6 590
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	43 987		43 987	44 154	- 167
Avances et acomptes versés sur commandes	2 727		2 727		2 727
Clients et comptes rattachés	210 504	11 204	199 300	179 912	19 388
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	13 944		13 944	20 843	- 6 899
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	15 248		15 248	13 526	1 722
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 051		6 051	4 016	2 035
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	10 942		10 942	21 099	- 10 157
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	1 111		1 111	1 404	- 293
TOTAL (II)	**379 862**	**11 204**	**368 658**	**366 891**	**1 767**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**563 435**	**88 423**	**475 013**	**480 006**	**- 4 993**

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	38 200	38 200	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	3 821	3 821	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	142 596	135 456	7 140
Résultat de l'exercice	4 047	7 140	- 3 093
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	**188 664**	**184 617**	**4 047**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	18 114	29 672	- 11 558
. Découverts, concours bancaires	83 389	36 437	46 952
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	1 152	620	532
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 463	116 308	- 23 845
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	15 585	15 619	- 34
. Organismes sociaux	25 417	21 673	3 744
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	27 665	20 455	7 210
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	261	261	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	22 302	54 344	- 32 042
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**286 349**	**295 389**	**- 9 040**
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**475 013**	**480 006**	**- 4 993**

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	59 998		59 998	65 552	- 5 554	-8,47
Production vendue biens						
Production vendue services	954 402		954 402	1 078 531	- 124 129	-11,51
Chiffres d'affaires Nets	**1 014 400**		**1 014 400**	**1 144 083**	**- 129 683**	**-11,34**
Production stockée			-6 590	38 049	- 44 639	117,32
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 833	4 000	- 2 167	-54,18
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			4 351	293	4 058	N/S
Autres produits			70	61	9	14,75
Total des produits d'exploitation (I)			**1 014 064**	**1 186 486**	**- 172 422**	**-14,53**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			279 793	329 801	- 50 008	-15,16
Variation de stock (marchandises)			167	4 996	- 4 829	-96,66
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			313 770	369 644	- 55 874	-15,12
Impôts, taxes et versements assimilés			5 478	5 289	189	3,57
Salaires et traitements			282 993	324 006	- 41 013	-12,66
Charges sociales			105 625	117 880	- 12 255	-10,40
Dotations aux amortissements sur immobilisations			9 009	12 297	- 3 288	-26,74
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			88	588	- 500	-85,03
Total des charges d'exploitation (II)			**996 923**	**1 164 502**	**- 167 579**	**-14,39**
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			**17 141**	**21 984**	**- 4 843**	**-22,03**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			1	1		0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			**1**	**1**		**0,00**
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			7 597	6 516	1 081	16,59
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			**7 597**	**6 516**	**1 081**	**16,59**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**-7 597**	**-6 515**	**- 1 082**	**16,61**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			**9 545**	**15 469**	**- 5 924**	**-38,30**

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	340	909	- 569	-62,60
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 596		10 596	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	**10 936**	**909**	**10 027**	**N/S**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 488	8 855	- 1 367	-15,44
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 946	383	8 563	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**16 435**	**9 238**	**7 197**	**77,91**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-5 498**	**-8 329**	**2 831**	**33,99**
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	**1 025 001**	**1 187 396**	**- 162 395**	**-13,68**
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	**1 020 955**	**1 180 256**	**- 159 301**	**-13,50**
RESULTAT NET	**4 047**	**7 140**	**- 3 093**	**-43,32**
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes 2018

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 475 012,53 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 4 046,60 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 04/07/2018 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :
- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :
- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :
Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.